

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **23**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **25/03/2024**

Date d'affichage : **29/03/2024**

de la commune de COGOLIN Séance du lundi 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **huit avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT, 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNE-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR	à	Marc Etienne LANSADE
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Patricia PENCHENAT
Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Isabelle BRUSSAT	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Christiane LARDAT

ABSENTS :

Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Christelle TAXI - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

N° 2024/04/08-15

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

N° 2024/08-15

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels : locaux du 29, avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurants de plage, locaux de la maison de santé, locaux commerciaux divers, etc...) et en dépenses, l'entretien et les charges de ceux-ci.

Le budget 2024 s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 748 544,60 €,

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 271 760,59 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 160 044,60 € et comprennent les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien des bâtiments et les honoraires de conseils.

Les loyers encaissés et les remboursements de charges sont prévus à hauteur de 537 000 €.

Considérant le besoin de financement des travaux prévus, l'excédent de fonctionnement 2023 est reporté en section d'investissement pour 500 000 € et pour 174 138,10 € en fonctionnement et ne donne pas lieu à versement au budget principal.

Le budget d'investissement 2024 comprend des crédits d'équipement à hauteur de 1 233 853,09 € pour d'éventuelles acquisitions foncières ou de matériel (300 000 €), des frais d'études et logiciels pour 100 000 € (+ 1 001 € de reports) et des travaux sur les différents bâtiments (833 853,09 €) dont principalement l'ancien hôtel du Golfe.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'excédent reporté de l'exercice 2023 qui s'élève à 189 760,59 €, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 pour 500 000 €, les dotations aux amortissements d'un montant de 190 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 390 000 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2024.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

N° 2024/04/08-15**BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
		002 : Excédent reporté	174 138,10
011 : Charges à caractère général	160 044,60	013 : Atténuations de charges	
012 : Charges de personnel		70 : Produits des services	
014 : Atténuations de produits	500,00	73 : Impôts & taxes	
65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00	74 : Dotations & participations	0,00
66 : Charges financières	0,00	75 : Autres produits gestion courante	537 000,00
67 : Charges spécifiques	5 000,00	77 : Produits spécifiques	3 000,00
Dépenses réelles	168 544,60	Recettes réelles	714 138,10
023 : Virement à la section d'investissement	390 000,00		
042 : Opérations d'ordre	190 000,00	042 : Opérations d'ordre	34 406,50
Dépenses d'ordre	580 000,00	Recettes d'ordre	34 406,50
Total Dépenses	748 544,60	Total Recettes	748 544,60

INVESTISSEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
16 : Remboursement d'emprunts	2 500,00	001 : Solde d'exécution reporté	189 760,59
20 : Immobilisations incorporelles	100 000,00	10 : Dotations & réserves	500 000,00
21 : Immobilisations corporelles	300 000,00	13 : Subventions d'investissement	0,00
23 : Immobilisations en cours	833 853,09	16 : Emprunts & dettes assimilées	2 000,00
Dépenses réelles	1 236 353,09	Recettes réelles	691 760,59
		021 : Virement de la section de fonctionnement	390 000,00
040 : Opérations d'ordre	34 406,50	040 : Opérations d'ordre	190 000,00
041 : Opérations patrimoniales	0,00	041 : Opérations patrimoniales	0,00
Dépenses d'ordre	34 406,50	Recettes d'ordre	580 000,00
Total Dépenses	1 270 759,59	Total Recettes	1 271 760,59

RAR	1 001,00	RAR
		0,00
		1 271 760,59
		1 271 760,59

N° 2024/04/08-15

BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

-Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.